

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SOMME ET LOIRE

## Compte rendu du Conseil Communautaire du Mardi 22 avril 2014 à 20h00

### Présents :

- M. Didier CENARD Président, Mme Edith GUEUGNEAU, Mme Murielle HUCHET, Mme Annie DUCROIZET, M. Thomas JOLY, Mme Sylvie GOURY, M. Jean-Paul DRAPIER, Mme Yvette PACOT, M. Jean-Paul GAUTHIER **délégués titulaires de BOURBON LANCY,**
- M. Guy LAVOCAT, Mme Alice GUEUGNAUD, **délégués titulaires de CHALMOUX,**
- M. Jean-Pierre RAULO, **délégué titulaire de CRESSY SUR SOMME,**
- MM. Georges ROUSSELET, Robert MAUPAS, Mme Marie-Claude LAMBERT **délégués titulaires de CRONAT,**
- Mme Edith PERRAUDIN, **déléguée titulaire de CUZY**
- M. Maurice BOURRACHOT, **délégué titulaire de GILLY SUR LOIRE,**
- M. Guillaume PAQUIER, Mmes Claudette GRIVIAUD, Nathalie TALPIN **délégués titulaires de GRURY,**
- M. Serge NIVOT, Mmes Elisabeth KULIK, Bernadette BOULOT **délégués titulaires d'ISSY L'EVEQUE**
- Mme Chantal DAGOUNEAU, **déléguée titulaire de LESME**
- M. Bruno POUCHELET **délégué titulaire de MARLY SOUS ISSY**
- M. Patrick MOUSSERIN, **délégué titulaire de MONT**
- M. Bernard DUFRAIGNE, **délégué titulaire de MONTMORT**
- M. Michel LACROIX, **délégué titulaire de PERRIGNY SUR LOIRE**
- M Jean DELIZE, Mme Jacqueline TAILLON **délégués titulaires de SAINT AUBIN SUR LOIRE**
- Mme Corinne BIDOLLET, **déléguée titulaire de STE RADEGONDE**
- M Patrick LHUILIER, Mme Paulette LALOI-DEHOUX **délégués titulaires de VITRY SUR LOIRE**

Secrétaire de séance : M. Guillaume PAQUIER

### Délégués ayant donné pouvoir :

- M. Patrick MARCAUD à M. Guy LAVOCAT
- M. Gérard LAVIDIERE à M. Maurice BOURRACHOT
- M. Guy RAYMOND à Mme Edith GUEUGNEAU

### Absents excusés :

- M. Bernard MORLET
- Mme Isabelle TSAO

\*\*\*\*\*

## **I. Débat d'orientation budgétaire**

↳ Le président de la Communauté de Communes, M. Didier Cénard introduit la réunion de conseil en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des délégués. Il rappelle que les délais du vote du budget sont très serrés et qu'il est conscient que le commencement ou le renouvellement d'un mandat à la Communauté de Communes en commençant par le vote du budget n'est pas évident.

Il revient sur la commission générale du vendredi 18 avril où ont été présentés les éléments financiers de la Communauté de Communes par Chantal Dagouneau, en tenant compte de tous les projets évoqués jusqu'à présent. M. Cénard précise que suite à cette commission générale, le budget prévisionnel de la Communauté de Communes a été repris, en fonction des propos tenus. Il explique que le débat d'orientation budgétaire d'aujourd'hui consiste à arrêter les orientations et projets politiques de l'année 2014.

Le vote du budget qui sera établi en fonction des choix fixés dans ce débat d'orientation budgétaire se déroulera ce vendredi 25 avril.

M. Cénard explique que la Communauté de Communes est un échelon de développement local, permettant à l'ensemble des communes de mettre en œuvre des projets qu'elles ne pourraient porter seule. Il s'agit d'une véritable structure de mutualisation pour avancer ensemble.

M. Cénard appelle donc à la responsabilité des élus pour trouver les bons compromis et rappelle que les transferts de compétences de la Communauté de Communes doivent s'accompagner de transferts de moyens financiers et que la fiscalité double pour les habitants n'est pas possible. Ainsi, les communes du canton de Bourbon Lancy n'ont « pas joué le jeu » ces deux dernières années, à l'exception de la commune de Lesme, et n'ont pas diminué leur produit fiscal pour permettre à la Communauté de Communes d'augmenter le sien.

↳ M. Lavocat réagit à ces propos en annonçant que Chalmoux a diminué ses impôts de 4%.

↳ M. Cénard précise qu'il parle du produit fiscal global que perçoit la commune, qui lui n'a diminué que sur la commune de Lesme, du fait de l'augmentation des bases.

M. Drapier souhaite rétablir la vérité en précisant que la diminution de la fiscalité des communes ne résoudra pas les difficultés de la Communauté de Communes. Des études auraient dues être faites pour le transfert de la compétence transport scolaire et qu'il est maintenant nécessaire d'assumer les choix passés.

↳ M. Lavocat cite un exemple la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon, qui offre un réel service aux habitants alors que la CCESL doit augmenter ses impôts sans offrir de service.

Madame Gueugneau rappelle que la création de la Communauté de Communes s'est faite au mauvais moment, après la réforme de la taxe professionnelle et qu'il manque en conséquence 500 000€ tous les ans de recettes fiscales dans le budget. De plus, la création a été faite en mettant des taux d'imposition de la CCESL très bas et qu'en conséquence les transferts de compétences nécessitent des transferts de fiscalité.

↳ M. Lavocat ajoute que personne ne savait les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle et que la création de la Communauté de Communes a été faite à minima d'un commun accord.

↳ Après la lecture de l'ensemble du document présentant les projets de la CCESL, M. Lavocat réagit sur les balades vertes : il s'étonne que ce soit la Communauté de Communes qui prenne en charge le financement des balades vertes pour le canton d'Issy l'Evêque alors que cela n'a pas été le cas sur le canton de Bourbon Lancy. Il rappelle également qu'il a proposé lors du déploiement du haut débit à Bourbon Lancy et Chalmoux que les communes concernées participent à cet investissement via des fonds de concours.

↳ Mme Chevenier, directrice de la Communauté de Communes, explique que le SIVOM avait la compétence balades vertes et que les panneaux ont été posés par les communes.

↳ M. Delize précise que les panneaux ont bien été posés par les communes et que le topoguide a été financé par la Communauté de Communes du canton de Bourbon Lancy.

↳ Enfin, M. Nivot rappelle que le projet est engagé et que si les élus souhaitent revenir en arrière, la CCESL n'avancera pas.

↳ Monsieur Cénard intervient pour annoncer que les 35000€ d'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) qu'a annoncé M. Lavocat lors de la Commission générale ne seront pas touchés par la CCESL car, après

contact avec la trésorerie et le centre des finances publiques, la répartition de cet impôt se fait 50% commune, 50% département, sauf délibération de la commune qui spécifie que la Communauté de Communes perçoit l'IFER à sa place.

↳ M. Cénard explique que suite à la commission générale, les projets de la Communauté de Communes ont été revus. Cependant, il manque encore 116 000€ pour faire face à l'ensemble des dépenses et que ce sont aux élus de trouver cet argent. Il précise que les taux de la Communauté de Communes entre Somme et Loire sont deux fois plus faibles que les taux des intercommunalités voisines.

↳ M. Drapier explique pourquoi voter contre ces orientations budgétaires : il est stupéfait que les élus aient été raisonnables avant les élections et non après. Il explique que ces augmentations d'impôt sont un très mauvais signal aux habitants dans cette période d'exaspération fiscale. Il précise qu'une augmentation des impôts doit être justifiée par un gain de compétence mais pas parce que la Communauté de Communes a développé sa structure en embauchant du personnel et récupérant des compétences.

↳ M. Cénard intervient pour préciser que les charges de personnel de la Communauté de Communes représentent moins de 20% des charges globales, contre presque 50% pour la commune de Bourbon Lancy. Il ne souhaite pas laisser circuler de tels propos sur la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen des recettes attendues et des dépenses estimées pour l'exercice 2014,

Après avoir pris connaissance :

- Des éléments concernant la fiscalité,
- Des dépenses engagées
- Des projets de la collectivité

Après discussion sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif, les Budgets Annexes, et le budget à autonomie financière,

Le Conseil Communautaire, moins cinq votes contre et une abstention,

APPROUVE le débat d'orientation budgétaire, joint au présent compte rendu, qui servira à la préparation du budget 2014.

## **II. Tarifs 2014**

Suite au vote du débat d'orientation budgétaire, le Président présente au conseil communautaire les tarifs proposés pour l'utilisation des bus de la Communauté de Communes :

### **Tarif pour utilisation du BUS 9 Places neuf renault chalmoux**

Soit un COÛT FORFAITAIRE JOURNALIER :	20.00 €
CARBURANT + PNEUMATIQUE :	0.50 €
COÛT HORAIRE CHAUFFEUR :	15 €

### **Tarif pour utilisation du BUS 32 Places**

COÛT FORFAITAIRE JOURNALIER :	43.50 €
CARBURANT + PNEUMATIQUE :	0.70 €
COÛT HORAIRE CHAUFFEUR :	17 €

### **Tarif pour utilisation du BUS 9 Places occasion citroen chalmoux**

COÛT FORFAITAIRE JOURNALIER :	20.00 €
-------------------------------	---------

CARBURANT + PNEUMATIQUE :	0.35 €
COÛT HORAIRE CHAUFFEUR :	15 €

**Tarif pour utilisation du BUS 9 Places occasion renault vitry**

COÛT FORFAITAIRE JOURNALIER :	20.00 €
CARBURANT + PNEUMATIQUE :	0.30 €
COÛT HORAIRE CHAUFFEUR :	15 €

↳ Mme Pacot demande si la location des bus peut être réalisée avec ou sans chauffeur. Les élus lui confirment que cette location peut être réalisée avec ou sans chauffeur.

Mme Pacot demande si cette location est réservée uniquement aux écoles ou peut concerner également des associations.

↳ Monsieur Drapier ajoute qu'un véhicule qui ne roule pas s'abîme plus vite.

↳ Madame Gueugneau et M. Delize rappellent que cette question avait déjà été évoquée en 2013 et que les élus avaient décidé de ne pas louer les bus aux associations car ces bus doivent impérativement être disposés à transporter les enfants les lundis matins. Cette question pourra à nouveau être développée en commission transport.

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et moins deux abstentions,

VALIDE les tarifs d'utilisation des bus scolaires tels que fixés ci-dessus. Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

### **III. Désignation des délégués aux différentes commissions**

#### ***A. Commission finances***

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| - Jean-Paul GAUTHIER | - Bernard MORLET    |
| - Guy LAVOCAT        | - Bruno POUCHELET   |
| - Jean-Pierre RAULO  | - Patrick MOUSSERIN |
| - Georges ROUSSELET  | - Bernard DUFRAIGNE |
| - Edith PERRAUDIN    | - Michel LACROIX    |
| - Gilly : Néant      | - Jean DELIZE       |
| - Guillaume PAQUIER  | - Corinne BIDOLLET  |
| - Serge NIVOT        | - René KERGALL      |
| - Chantal DAGOUNEAU  | - Yvette PACOT      |

#### ***B. Commission développement économique***

- |                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| - Edith GUEUGNEAU       | - Bernard MORLET    |
| - Jean-Paul DRAPIER     | - Jean-Luc BROCHOT  |
| - Guy LAVOCAT           | - Mont : Néant      |
| - Jean-Pierre RAULO     | - Isabelle CHARLEUF |
| - Cronat : Néant        | - Michel LACROIX    |
| - Edith PERRAUDIN       | - Jean DELIZE       |
| - Cédric DAGUIN         | - Christine LIGIER  |
| - Nathalie PAGNIER      | - Jean-Paul GABRIEL |
| - Issy l'Evêque : Néant | -                   |
| - Dominique SIMONET     |                     |

### ***C. Commission culture et tourisme***

- Jean-Paul DRAPIER
- Hubert LOUIS
- Alice GUEUGNAUD
- Greet MELIS
- Monique DE TORSIAC
- Edith PERRAUDIN
- Gilly : Néant
- Séverine COMPARET
- Elizabeth KULIK
- Michael FLYNN
- Annie RAMEAU
- Michel ROY
- Maltat : Néant
- Anne-Marie ROY
- Gérard ANDREANI
- Isabelle CHARLEUF
- Françoise CHIGNAC
- Jacqueline TAILLON
- Christine LIGIER
- Paulette LALOI-DEHOUX

### ***D. Commission environnement***

- Thomas JOLY
- Annie DUCROIZET
- Sylvie GOURY
- Jean-Paul DRAPIER
- Guy LAVOCAT
- Christine PERRIN
- Georges ROUSSELET
- Yves NEANT
- Cuzy : Néant
- Gilly : Néant
- Guillaume GUYARD
- Guy SAMUEL
- Alain BOUET
- Maltat : Néant
- Pascal GONNOT
- Thomas LAROCHE
- Bernard DUFRAIGNE
- Sylvain BIDOLET
- Michel DELORME
- Corinne BIDOLLET
- Jean-Paul GABRIEL

### ***E. Commission social***

- Yvette PACOT
- Chalmoux : Néant
- Bertrand SOTTY
- Nadine HUVE
- Edith PERRAUDIN
- Gilly : Néant
- Claudette GRIVIAUD
- Issy : Néant
- Elisabeth JOUVE
- Maltat : Néant
- Philippe BONDAZ
- Dominique BERTHOT
- Isabelle CHARLEUF
- Françoise CHIGNAC
- Anne Marie FRISOT
- Christine LIGIER
- Patrick LHUILIER
- Annie DUCROIZET

### ***F. Commission transports scolaires***

- Murielle HUCHET
- Chalmoux : Néant
- Bertrand SOTTY
- Marie-Claude LAMBERT
- Cuzy : Néant
- Maurice BOURRACHOT
- Nathalie TALPIN
- Christelle GAUTHE
- Séverine BAILLY
- Malat : Néant
- Bernadette CLEMENT
- Mont : Néant
- Bernard DUFRAIGNE
- Françoise CHIGNAC
- Jean DELIZE
- Corinne BIDOLLET
- Eric GUERESSE

### ***G. Commission aménagement du territoire***

- Thomas JOLY
- Jean-Paul DRAPIER
- Edith GUEUGNEAU
- Alice GUEUGNAUD
- Guy DEGOUZEL
- Marie-Claude LAMBERT
- Cuzy : Néant
- Gilly : Néant
- Guillaume PAQUIER
- Serge NIVOT
- Xavier VAUGON
- Maltat : Néant
- Bruno POUCHELET
- Patrick MOUSSERIN
- Bernard DUFRAIGNE
- Sylvain BIDOLLET
- Jean DELIZE
- Corinne BIDOLLET
- Jean-Paul GABRIEL

### ***H. Commission travaux***

- Jean-Paul GAUTHIER
- Chalmoux : Néant
- Christine PERRIN
- Robert MAUPAS
- Cuzy : Néant
- Maurice BOURRACHOT
- Grury : Néant
- Serge NIVOT
- Christian PAUTET
- Maltat : Néant
- Daniel PERRAUDIN
- Franck BOUCHER
- Bernard DUFRAIGNE
- Michel LACROIX
- Jean DELIZE
- Corinne BIDOLLET
- René KERGALL
- Sylvie GOURY

Certaines commissions étant incomplètes, le Président propose que la délibération soit prise lors du conseil du 25/04/14.

## **IV. Désignation des membres au conseil d'administration de la régie transport**

Le Président informe le Conseil Communautaire que le service transports scolaires possède une régie dotée de la seule autonomie financière. L'article R2221-2 du CGCT précise que cette régie est administrée par un conseil d'administration, son Président ainsi qu'un directeur. Le Président propose qu'il soit le Président du Conseil d'Administration, que le vice président aux transports, en soit le vice président et que les membres de la commission transport soient également membres du conseil d'administration.

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

APPROUVE la composition du conseil d'administration de la régie transport telle que définie ci-dessus.

## **V. Désignation des représentants à l'agence technique départementale**

Le Président a invité le conseil communautaire à désigner un membre titulaire et un suppléant pour représenter la collectivité aux réunions de l'agence technique départementale.

⇒ Le conseil Communautaire après délibération et à l'unanimité des membres présents désigne comme suit les membres qui siégeront à l'agence technique départementale.

**Membre titulaire :**

Guillaume PAQUIER

**Membre suppléant :**

Alain BOUET

## **VI. Désignation d'un membre au conseil de surveillance de l'hôpital**

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un membre qui siégera au conseil de surveillance de l'Hôpital.

⇒ Le Conseil Communautaire après délibération et à l'unanimité des membres présents désigne comme suit le membre titulaire qui siégera au conseil de surveillance de l'Hôpital

**Membre titulaire :**

Didier CENARD

## **VII. Sorties d'inventaire**

Le Président informe le Conseil Communautaire que 3 scooters neufs ont été achetés au Garage Blanc à Bourbon Lancy en début d'année 2014.

Il précise qu'à cette occasion, la Communauté de Communes a souhaité faire reprendre 4 de ses scooters.

Le Président informe ensuite le conseil que la proposition tarifaire suivante a été formulée par le Garage pour les reprises :

- Scooter ludix AL751M / 20 556 km = 175 €
- Scooter ludix AH220A / 14 564 km = 195 €
- Scooter ludix AH932G / 10 329 km = 120 €
- Scooter vclie AA473W / 4 656 km = 90 €

Le Président a demandé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur ces reprises et sur les sorties d'immobilisations correspondantes mentionnées ci-dessous :

Désignation du bien	Numéro d'inventaire	Date d'entrée	Valeur brute	Valeur nette comptable
Scooter peugeot Ludix	2008-55	18/01/2008	1249,01 €	0,00 €
Scooter peugeot Ludix	2008-60	16/06/2008	1299,00 €	0,00 €
Scooter peugeot Ludix	2008-70	05/09/2008	1249,01 €	0,00 €
Scooter peugeot Vclie	2009-83	19/06/2009	600,00 €	0,00 €

⇒ Le conseil Communautaire après avoir pris connaissance de ces éléments et à l'unanimité des membres présents  
APPROUVE les tarifs de vente indiqués ci-dessus  
APPROUVE les sorties d'inventaire indiquées ci-dessus

### **VIII. Création de deux emplois d'avenir**

Le Président propose au conseil communautaire la création de deux emplois d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 :

- Un emploi d'avenir sera affecté au service SPANC/Déchèterie : l'agent SPANC affecté au territoire d'Issy l'Evêque changera de poste au 1<sup>er</sup> mai 2014, et travaillera à la déchèterie de Bourbon-Lancy en remplacement d'une personne en CAE/CUI. Compte tenu du nombre d'installations en assainissement non collectif présentes sur le territoire, deux agents doivent être affectés à ce service. C'est pourquoi, le Président a proposé au Conseil Communautaire, la création d'un emploi d'avenir sur ce service. La personne recrutée sera également formée au métier de gardien de déchèterie.
- Un emploi d'avenir sera affecté au service administratif, portage de repas, mobilité, épicerie sociale, TAD. Un agent administratif ayant été affecté au poste de directrice de régie transport, il convient que certains dossiers qu'elle suivait jusqu'à ce jour lui soient enlevés, afin qu'elle puisse pleinement gérer ce service. Le Président a proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi d'avenir au service administratif pour une personne qui sera formée sur tous les services cités précédemment. Elle sera également formée afin de pourvoir les remplacements aux services portage de repas et épicerie sociale.

Il rappelle que ces emplois seront financés à hauteur de 75%. Il précise ensuite qu'un courrier sera adressé au Conseil Général afin de demander une aide complémentaire.

⇒ Le conseil Communautaire après délibération et à l'unanimité des membres présents  
APPROUVE la création de deux emplois d'avenir à temps plein pour une durée de 3 ans.  
CHARGE le Président de modifier le tableau des effectifs en fonction  
AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces emplois.

### **IX. Indemnité de stage pour la stagiaire diagnostic de services**

Le Président informe le Conseil Communautaire que depuis le 7 avril la Communauté de Communes accueille une stagiaire en école d'ingénieur agronomie spécialité développement du territoire qui est en charge de la réalisation du diagnostic services de la CCESL. La durée du stage est de 6 mois.

L'article 9 de la convention de stage précise :

« Le stagiaire ne perçoit aucune rémunération. Toutefois, il peut lui être alloué une gratification. Lorsque la durée du stage en entreprise est supérieure à deux mois consécutifs ou non, au cours d'une même année universitaire, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification. Elle est due à compter du premier jour du premier mois de stage. Elle est versée mensuellement. Cette dernière est fixée à 436,05EUR net par mois. »

Le Président propose au Conseil Communautaire de valider le versement d'une indemnité de stage pour la stagiaire.

⇒ Le conseil Communautaire après délibération et à l'unanimité des membres présents  
APPROUVE le versement d'une indemnité de stage telle que définie précédemment.

### **X. Encart publicitaire livret d'accueil hôpital**

Le Président informe le Conseil Communautaire que le centre hospitalier de Bourbon-Lancy a sollicité la Communauté de Communes concernant la réalisation d'un livret d'accueil de l'Etablissement. Il propose à la Communauté de Communes l'insertion d'un encart publicitaire.

Plusieurs choix sont possibles (TVA 20%).



FORMAT CARRE ( 20 cm x 20 cm)	Tarif H.T.
4ème COUV	5 990,00 €
2ème COUV,	4 990,00 €
Page face 3ème	4 490,00 €
1 Page	3 990,00 €
1/2 Page	2 890,00 €
1/3 Page	2 290,00 €
1/4 Page	1 890,00 €
1/8 Page	890,00 €

Le Conseil Communautaire compte tenu des tarifs demande au Président de négocier un demi-tarif du 1/8<sup>ème</sup> de page. Le Conseil Communautaire souhaiterait que, si un encart venait à être pris, celui-ci serve à faire de la publicité sur le service portage de repas.

Le Président négociera, et fera une proposition au conseil du 25/04/14.

## **XI. Questions diverses**

↳ M. Lavocat demande s'il est encore possible pour les habitants de récupérer du compost à la déchèterie.

↳ M. Rousselet explique que les normes et procédures se sont compliquées ces dernières années et que maintenant, du compost mis à disposition des habitants dans la déchèterie doit être aux normes (déferrailé et garanti sans métaux lourds) et que la plateforme de compostage doit permettre de récupérer les jus de fermentation.

M. Rousselet propose en conséquence de se procurer du compost aux normes pour la nouvelle déchèterie et de le mettre à disposition des habitants.

**La Séance a été levée à 22h00**

**Le Président,**  
**D. CENARD**